



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trentième session

Lundi 11 juillet 1960  
à 10 h. 55

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	Page
Points 2 et 4 de l'ordre du jour:	
Situation économique mondiale	
Développement économique des pays sous-développés	
Débat général . . . . .	37

*Président:* M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

*Présents:*

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Belgique, Ghana, Hongrie, Indonésie, Israël, Italie, Mexique, Pakistan, Portugal, République arabe unie, Tchécoslovaquie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINTS 2 ET 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Situation économique mondiale (E/3361, E/3379 et Corr.1 et Add.1 à 4, E/3384, E/3389 et Corr.1/Rev.1, E/3391 et Add.1, E/3394, E/3396; E/ECE/383; E/CN.12/541 et Corr.1; E/CN.14/28)

Développement économique des pays sous-développés (E/3369, E/3371 et Add.1, E/3381, E/3387 et Add.1, E/3393 et Add.1 à 3, E/3394, E/3395 et Add.1)

## DÉBAT GÉNÉRAL

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner conjointement les points 2 et 4 de l'ordre du jour.

2. Ces deux questions sont en rapport étroit avec la tâche qui incombe au Conseil, aux termes de la Charte

des Nations Unies, de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales. L'importance de ces questions va de soi tant pour la partie du monde la plus développée que pour celle qui l'est moins. Les deux parties du monde ont besoin l'une de l'autre; une coopération plus étroite, des échanges plus intenses de personnes, de biens et de services sont depuis longtemps au nombre des objectifs que le Conseil s'efforce d'atteindre. Puisqu'il y a interdépendance entre les deux parties du monde, il sied donc tout à fait que ces deux points de l'ordre du jour fassent l'objet d'un seul débat, bien que chacune des délégations conserve toute liberté d'aborder les questions à l'étude de la manière qu'elle jugera la meilleure.

3. Un certain nombre de représentants éminents ayant rang de ministre ou d'ambassadeur ont déjà pris place à la table du Conseil, et d'autres sont attendus. Bien qu'il soit déjà arrivé que certains ministres prennent part aux travaux du Conseil, jamais encore on n'avait essayé d'organiser à un niveau aussi élevé la représentation des Etats membres du Conseil. Il faut donc se féliciter que, à l'occasion de la trentième session du Conseil, un plus grand nombre de membres des gouvernements des Etats représentés au Conseil se soient rendus à Genève pour participer à la discussion des problèmes économiques dans l'assemblée la plus universelle où ils puissent être débattus. Leur présence doit permettre de mieux harmoniser les mesures prises par les différents pays pour atteindre les buts communs.

4. Pour que cette discussion soit fructueuse, il paraît essentiel que les chefs de délégations aient le temps et l'occasion de se réunir et de converser en privé en dehors des séances du Conseil. Le programme des séances a donc été organisé à cet effet.

5. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL est heureux de pouvoir souhaiter la bienvenue aux chefs des délégations qui participent à la trentième session du Conseil. Si le Secrétaire général a proposé d'organiser une réunion du Conseil à l'échelon ministériel<sup>1</sup>, c'est qu'il avait l'impression que, à ce stade important de l'évolution économique du monde, il fallait renforcer le Conseil pour qu'il pût mieux satisfaire aux exigences d'une époque où les pays sont de plus en plus interdépendants. Il a jugé nécessaire que de temps à autre des ministres à qui il appartient au premier chef d'élaborer la politique de leur pays se rassemblent et procèdent à des échanges

<sup>1</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la vingt-huitième session, Annexes, point 25 de l'ordre du jour, document E/3311.

de vues en privé et en séance publique sur des problèmes d'une importance vitale, mettant ainsi pleinement à profit les très grandes possibilités que le Conseil offre en matière de consultations, puisqu'il est le seul organe où se réunissent des représentants des différents groupements. La valeur de consultations de ce genre a déjà été prouvée dans la plupart des autres organisations intergouvernementales, telles que les diverses institutions européennes ou interaméricaines, ou encore l'organisation du plan de Colombo. En raison même de l'ampleur des tâches qui lui incombent en vertu de la Charte, il semble particulièrement indiqué que le Conseil adopte également cet usage.

6. Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil sur la situation économique mondiale et le développement économique des pays sous-développés (E/3394), le Secrétaire général a déjà défini les principaux problèmes dont il estime que l'Organisation des Nations Unies devrait actuellement s'occuper dans les domaines économique et social. Il a, naturellement, l'espoir que les délibérations du Conseil feront mieux connaître les services que l'Organisation des Nations Unies est en mesure de rendre de par la position qu'elle occupe, et qu'elles jetteront les bases d'une action constructive qui, en temps voulu, prendra peut-être la forme d'un programme économique hardi.

7. Le Conseil se réunit en un moment où se produit une évolution encourageante. En effet, l'on se rend beaucoup mieux compte de l'importance qu'il y a à assurer un développement économique rapide dans le monde entier, en vue notamment d'accroître la prospérité dans les pays à faible revenu. Il est encourageant aussi que l'on reconnaisse que c'est seulement dans le cadre d'une économie mondiale en expansion qu'un pays, quel qu'il soit, peut exploiter au maximum ses propres possibilités de développement. Enfin, l'on comprend toujours mieux l'utilité des opérations de « pré-investissement », pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies a mis au point un mécanisme approprié, pour fournir aux pays sous-développés des capitaux dans des conditions d'efficacité plus grande et leur offrir de nouvelles possibilités de financement d'origine étrangère.

8. L'Organisation des Nations Unies et ses organes évoluent constamment sous la pression de besoins nouveaux et à la lumière de l'expérience. Il est bon qu'il en soit ainsi. La trentième session du Conseil est une occasion importante d'examiner à nouveau tout le système de coopération internationale mis au service du progrès économique et social. Pour beaucoup de raisons évidentes, les organes et les institutions des Nations Unies sont dans une position à certains égards particulièrement avantageuse pour accomplir cette tâche, mais il semble évident qu'une coopération harmonieuse entre ces organes et les organismes dont la compétence est régionale permettront d'obtenir les meilleurs résultats.

9. Certaines des grandes puissances économiques ont fait de nouveaux efforts pour mettre en place un système de consultations et coordonner leur action dans le domaine des échanges commerciaux et de l'assistance économique. Si ces efforts ne s'accompagnent pas d'une volonté résolue d'améliorer et d'intensifier les consul-

tations dans le cadre plus large qu'offrent les organes des Nations Unies, les résultats obtenus ne seront pas les meilleurs possibles, et certaines conséquences fâcheuses pourraient même s'ensuivre. C'est une raison de plus pour que, en ces circonstances, la question de la coordination, que le Secrétaire général vient de mentionner, reçoive une attention accrue à l'échelon gouvernemental approprié.

10. Le caractère et l'ampleur des problèmes auxquels le Conseil doit faire face sont tels qu'il n'est guère possible, en quelques jours, d'arriver à des conclusions qui prennent la forme de résolutions. Pourtant, il se peut fort bien que, dans certains domaines, les débats aboutissent à des recommandations importantes, quand bien même elles ne pourraient être formulées qu'après la première phase des travaux à laquelle participent les ministres.

11. Dans son exposé (E/3394), le Secrétaire général a fait allusion aux objectifs à fixer pour les activités entreprises par les Nations Unies au titre des programmes d'assistance technique et du Fonds spécial. Il espère que le Conseil s'occupera de cette question. Le représentant du Secrétaire général exposera en son nom au Conseil certaines idées plus précises sur ce sujet, après avoir suivi le déroulement du débat; le Secrétaire général doit, en effet, à son grand regret, retourner sans délai à New-York afin de s'occuper personnellement des propositions tendant à fournir une assistance technique au Gouvernement du Congo pendant la période actuelle de transition. Il se bornera donc à répéter que l'Organisation des Nations Unies occupe maintenant une position clé dans les domaines sur lesquels portent les programmes en question, et qu'elle doit disposer des moyens nécessaires pour exploiter à fond toutes les possibilités d'action qu'ils offrent et pourvoir ainsi aux besoins urgents qui sont bien connus de tous. Il est de l'intérêt direct de tous les Etats Membres que satisfaction soit donnée à ces besoins et que les meilleurs instruments dont on dispose servent à cette fin.

12. Le Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats attendent beaucoup des contacts personnels qui auront lieu entre les ministres. Il faut espérer que les travaux de la trentième session marqueront un nouveau départ dans l'accomplissement de cette tâche d'une importance décisive que le monde doit aujourd'hui mener à bien dans le domaine de la politique économique internationale.

13. M. LESETCHKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que l'une des plus importantes parmi les tâches des Nations Unies, telles que les définit la Charte elle-même, consiste à créer et à développer la coopération économique internationale sur la base saine de l'intérêt mutuel. Cette tâche est d'autant plus importante qu'au stade actuel de l'histoire, la vie elle-même exige qu'il y ait coexistence pacifique et coopération en matière commerciale. Les forces créatrices qui contribuent au développement des liens économiques seront d'autant plus puissantes qu'elles seront plus conformes aux intérêts fondamentaux de la majorité des pays du monde. Il incombe au Conseil de tra-

vallier à l'expansion de ces forces, malgré les obstacles artificiels que certains pays s'efforcent de placer sur la voie du développement des relations économiques internationales.

14. A l'heure actuelle, c'est-à-dire au moment où les problèmes que posent les relations économiques entre pays ne cessent de croître en importance, les organes des Nations Unies qui sont chargés des questions économiques, c'est-à-dire notamment le Conseil, les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées, ont à jouer un rôle plus important que jamais. Telle est la raison pour laquelle la délégation de l'Union soviétique estime qu'il importe d'imprimer un nouvel élan aux travaux du Conseil.

15. La délégation de l'Union soviétique déplore que la République populaire de Chine ne soit pas encore représentée au Conseil. Cette absence porte préjudice à l'autorité de cet organe et exerce une action néfaste sur son activité. Seul un représentant désigné par le Gouvernement de la République populaire de Chine peut légitimement représenter la Chine.

16. L'ordre du jour du Conseil contient un grand nombre de questions importantes. Si le Conseil parvenait à résoudre comme il faut les problèmes en cause, sur la base des propositions constructives et des vœux de tous ses membres, il apporterait une importante contribution à l'expansion et à l'intensification de la coopération économique, laquelle, à son tour, aurait pour effet d'atténuer la tension internationale. La délégation de l'Union soviétique reconnaît la nécessité du développement général de la coopération économique internationale, ainsi que celle de l'amélioration des rapports commerciaux entre tous les pays du monde, quel que soit leur système social et économique. Aussi accordera-t-elle, comme elle l'a toujours fait, son appui aux décisions réalistes et constructives.

17. *L'Etude sur l'économie mondiale, 1959 (E/3361)*, qui porte sur les dix dernières années et s'efforce de tirer de cet examen des conclusions et de déceler les tendances probables de l'avenir immédiat, pourrait être de quelque utilité au Conseil dans ses travaux. Le représentant de l'URSS se voit toutefois contraint de signaler que *l'Etude* renferme un certain nombre d'erreurs et d'inexactitudes, et même une interprétation incorrecte de certaines tendances et politiques économiques, notamment dans la partie qui traite des pays socialistes, ou, pour employer la terminologie de *l'Etude* elle-même, des pays à économie planifiée. La délégation de l'Union soviétique déplore très vivement que le parti pris et le défaut d'objectivité aient empêché les auteurs de ce document de présenter une appréciation exacte du rapide développement de la capacité de production de l'Union soviétique. Cette étude contient néanmoins d'abondantes données de fait, qui peuvent aider à trouver les moyens d'intensifier le développement d'une saine coopération économique.

18. On peut discerner trois tendances principales. Premièrement, au cours des dix années qui viennent de s'écouler, l'économie des pays capitalistes industrialisés s'est développée dans une certaine mesure, encore que

son développement ait été parfois interrompu par de fortes baisses de la production et des échanges. Deuxièmement, le vigoureux mouvement qui se fait jour dans les pays peu développés dans le sens de l'indépendance économique et de l'accélération de l'industrialisation est contrarié par la réduction de l'activité dans les pays capitalistes, par le manque de diversification dont souffre généralement l'économie des pays sous-développés, par les amples fluctuations des prix de vente des produits d'exportation et par le rapport défavorable qui s'établit entre le prix des matières premières et celui des produits finis, ainsi que par l'insuffisance des ressources financières et autres. L'actuelle tendance au progrès économique dans ces pays s'accompagne de graves difficultés et d'un déséquilibre dans le développement. Troisièmement, les pays socialistes, avec leur économie planifiée, accusent une tendance marquée à une expansion économique rapide et constante, qui, sans aucun doute, se poursuivra à l'avenir.

19. Passant à la situation économique de l'Union soviétique, l'orateur souligne que l'année 1959 a été marquée par d'extraordinaires réalisations dans tous les secteurs de l'économie soviétique, ainsi que dans le domaine du développement de la capacité de production du pays. Au cours de l'année, la production industrielle a augmenté de plus de 11 %, alors que les plans ne prévoyaient qu'une augmentation de 7,7 %. Plus d'un millier de grandes entreprises industrielles nouvelles ont commencé à produire. Le revenu national a augmenté de 8 % par rapport à 1958 et a presque doublé par rapport à 1953. Malgré les mauvaises conditions atmosphériques, la récolte de céréales a été supérieure au niveau moyen des cinq années précédentes.

20. L'objectif prévu pour la production industrielle en 1960 est de 8,5 % supérieur au chiffre de 1959; la production d'acier doit augmenter de 5 millions de tonnes, celle de pétrole brut de 15 millions de tonnes, celle de ciment d'environ 7 millions de tonnes, et celle d'énergie électrique de 27 milliards de kWh. Il est absolument inexact de prétendre que la forte hausse de la production industrielle en Union soviétique s'obtient au détriment de la production de biens de consommation. La production des biens de consommation en Union soviétique augmente chaque année de 9 à 10 %, taux d'expansion qui n'a d'égal dans aucun pays occidental.

21. L'Union soviétique continue d'appliquer systématiquement sa politique de relèvement des salaires des ouvriers et des revenus des personnes qui travaillent dans les kolkhozes, tout en abaissant le prix des denrées. De 1953 à 1959, le revenu réel des ouvriers et employés a augmenté de 45 % et celui des agriculteurs de 64 %. En 1959, et au cours des premiers mois de 1960, les prix de vente au détail fixés par l'Etat pour un certain nombre de biens de consommation ont été abaissés, et la valeur globale de cette réduction s'établit à plus de 11 milliards de roubles par an.

22. En mai 1960, le Soviet suprême a décidé de supprimer les impôts qui grevaient les gains des ouvriers et employés et d'achever de mettre en application, avant la fin de l'année 1960, le principe de la journée de travail de sept ou de six heures. Le nombre des ouvriers

et employés qui bénéficient déjà de la réduction de la journée de travail, sans diminution correspondante de salaire, est supérieur à 20 millions; en outre, les salaires moyens dans les divers secteurs de l'économie nationale ont, entre 1956 et 1959, augmenté d'une proportion qui s'établit entre 13 et 26%. Un vaste programme de construction de logements est mis à exécution avec plein succès; l'Union soviétique est à la tête de tous les pays du monde pour ce qui est du nombre des unités de logement annuellement construites par millier d'habitants. Elle est également très en avance dans le domaine de l'éducation. Sur quatre citoyens soviétiques, il en est un qui poursuit des études d'un degré ou d'un autre; l'Union soviétique publie le quart de tous les ouvrages qui s'impriment dans le monde entier.

23. Les grands projets de développement économique inscrits au plan pour la période 1959-1965 — plan qui reçoit l'appui enthousiaste de toute la population soviétique — seront, prévoit-on, réalisés avant le terme fixé.

24. Tous ces faits font qu'il est difficile de comprendre comment l'*Etude sur l'économie mondiale, 1959*, peut donner un tableau pareillement travesti de la nature et des résultats de la planification socialiste de l'économie. Les allégations qui font état d'expansion disproportionnée, de répartition peu satisfaisante des ressources, d'un retard de l'agriculture par rapport à l'industrie, d'une pression inflationniste, etc., sont dénuées de tout fondement et ne peuvent s'expliquer que par le parti pris. L'effort délibéré qui tend à accélérer l'expansion de certains secteurs essentiels de l'économie nationale n'a pas pour effet de créer une disproportion; au contraire, il contribue à édifier une économie équilibrée. Si l'Union soviétique n'avait pas, naguère, créé une forte industrie de fabrication de machines agricoles, elle n'aurait pas été en mesure de développer son agriculture au rythme actuel; et l'on ne saurait parler d'inflation en URSS, alors que les prix baissent.

25. Il est indubitable que les mesures prises en Union soviétique depuis quelques années pour développer la production ont entraîné l'augmentation de la consommation de biens par la population. De plus, il est à remarquer que les sommes dépensées en 1959 pour les assurances sociales, les pensions de retraite, l'enseignement gratuit, les services médicaux gratuits et autres prestations consenties aux ouvriers ont été égales à deux fois et demie le montant consacré aux dépenses de défense nationale.

26. En même temps, l'Union soviétique continue sans cesse à développer ses rapports économiques avec les autres pays, car elle voit là le moyen de hâter sa propre expansion et de renforcer la confiance et la compréhension entre les nations. Les pays socialistes fondent leurs relations économiques sur le principe de l'assistance mutuelle et de la coopération amicale, mais cela ne porte pas préjudice au développement du commerce avec les Etats capitalistes, parmi lesquels nombreux sont ceux avec qui l'Union soviétique a déjà conclu des traités de commerce à long terme. Le caractère important de ces traités de commerce consiste en ceci qu'ils favorisent les

échanges mutuels de marchandises, ce qui a pour effet de créer les conditions d'une expansion stable des rapports commerciaux pour un certain nombre d'années à venir. L'actuel plan septennal mettra l'URSS en mesure de doubler le volume de ses échanges extérieurs, et ce pays est prêt à nouer des relations commerciales avec tous ceux qui sont disposés à respecter les principes de l'égalité, de l'avantage mutuel et de la non-discrimination.

27. La politique occidentale de création de blocs commerciaux fermés exerçant une discrimination à l'encontre des autres pays est une source de vives préoccupations à l'heure actuelle. Les principes sur lesquels sont fondés les rapports commerciaux dans les blocs de ce genre ne peuvent que porter préjudice au commerce international en général. Le représentant de l'Union soviétique veut parler notamment de la Communauté économique européenne et de l'Association européenne de libre-échange. Les groupements économiques fermés de ce genre ont souvent pour effet de provoquer l'isolement politique et d'autres complications dans les rapports entre les Etats. C'est pourquoi l'Union soviétique s'est toujours systématiquement opposée à la création de tels blocs.

28. A la quinzième session de la Commission économique pour l'Europe, lors de la 19<sup>e</sup> séance, l'Union soviétique a fait savoir qu'elle était prête à prendre part à l'élaboration des principes de la nouvelle organisation économique qu'il est question de créer à l'Ouest. L'attitude de l'Union soviétique à l'égard des divers problèmes de coopération économique a toujours été réaliste et constructive; elle s'inspire du désir qu'a ce pays de contribuer à établir des relations mutuellement avantageuses entre les pays, quel que soit leur régime social et économique. Malgré tout cela, certains pays occidentaux ont repoussé les propositions de l'Union soviétique pour des raisons que l'on ne saurait guère tenir pour sérieuses. L'impression que l'opinion en gardera probablement, c'est que l'une des fins principales de la nouvelle organisation est de perpétuer la politique de ségrégation économique et de concurrence entre l'Est et l'Ouest.

29. L'Union soviétique estime que la politique occidentale qui tend à créer des groupements commerciaux du genre du Marché commun européen entrave le développement des échanges. Elle est convaincue que la base de toutes les relations économiques doit être constituée par le principe de la nation la plus favorisée, car ce principe a fait ses preuves dans le passé et il demeure de nature à intensifier le commerce. L'Union soviétique respecte ce principe dans l'ensemble du domaine de ses relations commerciales et elle espère que les autres pays, quel que soit le groupement économique auquel ils adhèrent, respecteront rigoureusement les engagements qu'ils ont à cet égard souscrits par traité.

30. L'Union soviétique est prête à engager des négociations avec les vingt Etats qui travaillent à la création d'une nouvelle Organisation de coopération économique et de développement en vue de rechercher les moyens de collaborer avec eux. Elle est convaincue qu'une telle

coopération constituerait un véritable pas en avant vers la création d'une vaste organisation internationale du commerce.

31. Les traités de commerce à long terme qui donnent de la stabilité aux échanges commerciaux sont un moyen important de créer des bases durables pour un développement du commerce et des liens économiques. A la vingt-huitième session du Conseil (1069<sup>e</sup> séance), la délégation de l'Union soviétique a exposé de façon détaillée les bénéfices et les avantages que comportent de tels accords; elle ne doute pas que le Conseil ne donne désormais tout son appui aux mesures de ce genre.

32. Il faut que le Conseil accorde d'urgence son attention au problème du développement économique des pays sous-développés et se préoccupe, notamment, de créer les conditions nécessaires pour que soit organisée au mieux la division du travail dans le monde. Il est manifeste que rien ne justifie le maintien d'une structure périmée dans laquelle les pays industrialisés de l'Ouest fabriquent les produits manufacturés, tandis que les pays peu développés fournissent les indispensables matières premières et denrées alimentaires; ce système a pour effet d'entraver le développement économique des pays peu développés. De plus, lorsque leurs intérêts propres sont affectés, les pays hautement développés renoncent à la théorie des coûts comparés de production et dressent les uns contre les autres de fortes barrières douanières. Les pays peu développés ont le droit de protéger leurs industries en cours d'expansion afin d'échapper à la monoproduction. Il est donc évident qu'il faut apporter des modifications radicales à l'ancien schéma discriminatoire de la division internationale du travail.

33. Pour résoudre ce problème il faut poursuivre l'industrialisation des pays et des régions économiquement arriérés; c'est là une condition préalable et indispensable. L'Union soviétique fait tout ce qu'elle peut pour contribuer à accélérer ce processus en fournissant aux pays sous-développés des techniciens et du matériel, en les faisant profiter de son expérience scientifique et technique, et en leur accordant des prêts et des crédits à des conditions avantageuses. En outre, elle a intensifié ses échanges avec les pays sous-développés au point que le chiffre de 1959 est égal à huit fois celui de 1953. C'est une source de satisfaction de constater que les pays que l'Union soviétique assiste évoluent peu à peu dans le sens de la diversification de l'économie. Le Conseil a le devoir d'aider tous les pays sous-développés dans les efforts qu'ils déploient à cette fin.

34. Il est bien certain que tous les pays tireront bénéfice d'une concurrence commerciale qui tend à favoriser l'ample développement de la production pacifique plutôt que la fabrication de bombes et de canons, et que la cause de la paix ne peut qu'y gagner. L'Union soviétique est favorable à la coexistence et à la concurrence pacifique dans le domaine économique, aussi bien qu'à une active coopération économique entre tous les pays: l'orateur entend par là un commerce libéré de toutes les entraves discriminatoires artificielles, c'est-à-dire un commerce qui s'effectue confor-

mément au principe de l'avantage mutuel. L'Ouest, malheureusement, s'évertue à travestir la véritable signification de la concurrence économique pacifique et mène une campagne qui tend à installer la « guerre froide » dans le domaine économique sous le fallacieux prétexte de lutter contre une prétendue offensive économique de l'Union soviétique. Parallèlement, certains milieux occidentaux mettent en œuvre des mesures économiques qui ne sont pas compatibles avec des intentions pacifiques. Une telle attitude ne peut avoir d'autre conséquence que de restreindre les relations économiques mondiales.

35. Le représentant de l'URSS n'a pas besoin de prouver à quel point sont dénuées de fondement les allégations selon lesquelles l'Union soviétique ne se conformerait pas aux règles et aux normes admises dans ses relations économiques internationales. La délégation de l'Union soviétique est toute prête à participer à l'élaboration des grands principes de la coopération économique internationale et à les respecter rigoureusement. Ces principes devraient répondre aux préoccupations suivantes: premièrement, il faut renforcer les relations économiques mondiales et étendre les marchés mondiaux; deuxièmement, l'on doit renoncer à l'isolement économique et à la guerre économique en tant qu'instrument de politique économique; troisièmement, il faut fonder les relations économiques et commerciales sur les principes de l'égalité, de l'avantage mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays; quatrièmement, il importe de respecter rigoureusement les principes du traitement de la nation la plus favorisée et de la non-discrimination.

36. Conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies, de telles dispositions contribueraient à normaliser les relations tant économiques que politiques entre Etats. Toutes les initiatives que prend l'Union soviétique s'inspirent de l'idée que la coexistence pacifique et la coopération constituent un puissant obstacle à la guerre. Cette doctrine a acquis une force véritable et s'impose irrésistiblement.

37. La délégation de l'Union soviétique est convaincue que les aspects économiques et sociaux du désarmement sont bien de la compétence du Conseil. Il est à regretter que la suggestion présentée par l'Union soviétique à la vingt-neuvième session du Conseil, à savoir que le moment était venu d'étudier sans délai ces aspects de la question, n'ait pas provoqué de réaction positive. Cela semble indiquer que certains pays occidentaux n'ont pas l'intention d'engager des négociations vraiment sérieuses sur le problème du désarmement.

38. En terminant, le représentant de l'Union soviétique insiste sur le fait que, dans la situation internationale actuelle, le Conseil et ses organes subsidiaires doivent intensifier leur action en vue de favoriser l'expansion et le développement de la coopération internationale dans le domaine économique et social, car c'est là un moyen d'atténuer la tension internationale et de renforcer la confiance entre les Etats. La délégation de l'Union soviétique est disposée à mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à cette fin.

39. M. DILLON (Etats-Unis d'Amérique) dit que le Conseil est considéré comme le principal organe du monde pour la discussion des grands problèmes actuels d'ordre économique ou social. Le Gouvernement des Etats-Unis approuve donc les efforts persévérants du Secrétaire général visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil et à en accroître l'efficacité. Les réunions convoquées à l'échelon ministériel pour traiter des questions les plus importantes pourraient bien constituer un moyen particulièrement utile à cet égard.

40. Le Conseil se préoccupe principalement, et à juste titre, de la nécessité d'assurer une expansion économique continue, tout spécialement dans les pays qui commencent à se développer. Une expansion économique continue exige, comme l'a dit le représentant de l'Union soviétique, la diversification de la production. Les représentants de pays industrialisés se sont entendus avec ceux des pays en voie de développement pour participer ensemble à la création d'institutions de « pré-investissement » telles que le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial. Le Conseil, qui reçoit les rapports des institutions spécialisées et ceux des commissions économiques régionales, est à même d'avoir une vue d'ensemble des efforts qui sont faits pour atteindre les buts de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la création de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

41. Dans son exposé (E/3394), le Secrétaire général a signalé la multiplication récente d'institutions de caractère régional ou à participation restreinte, et il a soulevé la question de savoir si cette tendance ne serait pas susceptible de nuire aux intérêts plus vastes, dont les organisations de caractère général ou universel ont la garde. Il est certain que les ententes de portée plus restreinte répondent à un besoin réel. En s'unissant, des groupes limités de pays trouvent souvent le moyen de mener à bien des tâches constructives qu'il serait impossible de réaliser sur la base d'une participation plus large. De telles institutions peuvent toutefois créer certains dangers, en particulier dans le domaine des relations économiques, où les intérêts des nations tendent à être plus étroitement liés à mesure que se développe leur interdépendance. Le Gouvernement des Etats-Unis se rend parfaitement compte de la nécessité et des dangers de ces groupements. Il a pour principe de vérifier soigneusement dans chaque cas précis l'utilité des nouvelles institutions économiques avant de décider s'il doit, ou non, leur accorder son appui. Il faut qu'il soit bien évident que ces institutions offrent la méthode la plus efficace pour atteindre le but visé, lequel, à son tour, doit avoir un caractère constructif et tendre à promouvoir le bien-être de l'humanité. Les moyens choisis pour réaliser la coopération économique doivent être conformes aux principes et normes universellement admis en matière de relations multilatérales, afin qu'ils ne portent pas atteinte aux intérêts économiques des pays ne faisant pas partie des groupes en question.

42. De telles institutions peuvent aussi grandement contribuer à promouvoir le développement des pays

qui en sont membres, sans faire obstacle pour autant à l'utilisation d'autres voies et sans nuire, non plus, au développement économique des pays non membres. Les Etats-Unis ont adhéré à la Banque interaméricaine de développement, récemment créée, et ils participent aux consultations organisées dans le cadre du plan de Colombo en vue d'assurer le développement économique. Cela n'a en rien empêché les Etats-Unis d'appliquer également d'autres méthodes de coopération en vue du développement économique. Ils continuent à consacrer des ressources importantes au développement et à la stabilité économiques des pays de l'Asie, de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine, et ils s'efforcent d'atteindre ce but, soit directement, soit par leurs contributions à l'Organisation des Nations Unies, à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, au Fonds monétaire international, ainsi qu'à l'Association internationale de développement qui est en cours de création. Cette coopération économique, qu'elle s'exerce ou non dans le cadre des organes des Nations Unies, sert les buts de l'Organisation.

43. L'Organisation de coopération économique et de développement que l'on se propose de créer servira également les buts des Nations Unies. Elle ne sera pas un organisme nouveau, mais prendra la suite de l'actuelle Organisation européenne de coopération économique (OECE). Maintenant que la convertibilité a été réalisée dans la plupart des pays membres, le moment est venu de mettre l'accent sur la contribution que les régions industrielles du monde libre pourraient apporter à l'expansion et à la stabilité de l'économie mondiale, et c'est pourquoi l'on a proposé que le Canada et les Etats-Unis, qui ont été associés dès le début à l'OECE, deviennent membres à part entière de la nouvelle organisation. La création de cette dernière organisation en est encore au stade des négociations. Aussi n'est-il pas possible de donner dès maintenant des précisions concernant les relations qu'elle entretiendra avec les autres organisations internationales, mais on a convenu qu'elle devra être autorisée à établir de telles relations dans les cas appropriés.

44. En attendant la création définitive de l'Organisation de coopération économique et de développement, dix pays exportateurs de capitaux ont formé un Groupe d'assistance pour le développement, grâce auquel ils peuvent procéder à de libres échanges de vues et à des consultations officieuses concernant les méthodes qui permettraient de mobiliser le plus efficacement les ressources économiques susceptibles d'être mises par eux à la disposition des pays sous-développés. Le Groupe n'entreprend pas d'opérations, lesquelles ne seront évidemment effectuées que par les pays directement intéressés, en collaboration avec les pays en voie de développement eux-mêmes. Le Groupe n'est nullement destiné à accomplir les tâches qui incombent aux organismes actuels de coordination et de coopération, mais vise à compléter et à renforcer les institutions existantes. Au cours de sa prochaine réunion, qui se tiendra en octobre, il doit discuter de l'assistance technique dans le domaine du « pré-investissement », et toutes les institutions internationales importantes qui sont

directement intéressées à cette question, notamment l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées compétentes, seront invitées à participer à ces échanges de vues. Le Groupe n'est qu'une organisation intérimaire qui sera remplacée plus tard par un comité de composition identique et de mêmes attributions au sein de l'Organisation de coopération économique et de développement lorsqu'elle aura été créée. Dans l'étude des problèmes que pose l'expansion économique des régions sous-développées, on s'est beaucoup occupé de la possibilité d'assurer à ces régions un apport suffisant de capitaux étrangers. Bien qu'il soit risqué de faire des prédictions dans ce domaine, il est probable que, au cours des années à venir, les progrès des régions sous-développées ne seront pas sérieusement freinés par la difficulté d'obtenir des capitaux étrangers pour un développement rationnel, car l'expansion économique des pays industriels du monde libre sera d'une ampleur suffisante pour qu'ils puissent, non seulement élever continuellement leur niveau de vie, tout en assurant leur sécurité et en maintenant une stabilité financière satisfaisante, mais encore fournir les capitaux étrangers, privés et publics, que les pays en voie de développement seraient en état d'utiliser efficacement pour compléter leurs propres ressources.

45. L'expansion des régions en voie de développement se heurte, en réalité, à des difficultés beaucoup plus graves liées à ce qu'il est convenu d'appeler la « capacité d'absorption ». Ces difficultés comprennent tous les problèmes qu'il faut résoudre pour préparer et exécuter des projets de développement judicieusement conçus du point de vue technique et réalisables sur le plan économique, améliorer l'administration publique, former la main-d'œuvre et élever le niveau général de santé et d'éducation. Les institutions internationales peuvent être ici d'un grand secours et, dans certains domaines elles sont beaucoup mieux placées pour accorder une aide que les gouvernements des pays exportateurs de capitaux. L'Organisation des Nations Unies avec son Fonds spécial et son programme expérimental d'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration (OPEX), le Programme élargi d'assistance technique et les institutions spécialisées ont tous un rôle important à jouer. Le Gouvernement des Etats-Unis demande très instamment à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'accorder leur plein appui financier au Fonds spécial et au Programme élargi, afin que l'objectif immédiat de 100 millions de dollars puisse être atteint en 1961.

46. Au cours de l'année 1960, quatorze nouveaux Etats africains, totalisant plus de 80 millions d'habitants, prendront la place qui leur revient en qualité de nations indépendantes décidant librement de leur sort. Il importe au plus haut point que cette accession à la liberté soit couronnée de succès et que les nouvelles nations d'Afrique deviennent des collectivités saines et stables. Les dirigeants africains qui apparaissent sur la scène politique reconnaissent qu'ils ont besoin d'une aide extérieure désintéressée pour atteindre leurs objectifs nationaux. C'est aux Etats africains eux-mêmes qu'il

appartient de prendre l'initiative de rechercher cette aide et d'en assurer une utilisation efficace. La communauté internationale, de son côté, doit être prête à répondre à leur appel. Les besoins sont très grands. Une aide extérieure devra être obtenue à de nombreuses sources, auprès de fondations privées et de particuliers, auprès des gouvernements et, avant tout, auprès des institutions internationales qui ont déjà commencé à faire face aux exigences de la situation. La Commission économique pour l'Afrique, notamment, a fait un début prometteur.

47. La participation de nombreux pays nouveaux d'Afrique aux activités des organes des Nations Unies imposera aux institutions internationales un accroissement de dépenses. Le Gouvernement des Etats-Unis est prêt à approuver l'augmentation devenue indispensable du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées intéressées, ainsi que des ressources du programme d'assistance de l'Organisation des Nations Unies en matière d'administration publique. Le programme OPEX doit cesser d'être expérimental; il faut l'élargir et lui donner désormais un caractère permanent.

48. La création de débouchés plus vastes pour les produits exportés par les régions peu développées est devenue une condition vitale du développement et elle est un sujet de grave préoccupation pour la Commission du commerce international des produits de base, ainsi que pour la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base. Plus récemment, le secrétariat des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a entrepris une étude approfondie des moyens qui permettraient d'élargir les marchés pour toute une gamme de produits exportés par les régions sous-développées, en insistant sur la nécessité d'éliminer les discriminations, de relâcher les mesures restrictives excessives et de réduire les impôts de consommation. Le GATT a joué un rôle capital dans le développement des échanges sur des bases libérales et multilatérales. On a avancé parfois que le GATT devrait devenir une institution universelle. Il existe toutefois des différences fondamentales entre les objectifs et méthodes des Parties contractantes au GATT et ceux des pays à économie planifiée. De l'avis des Etats-Unis, une proposition visant à donner au GATT un caractère universel, en sacrifiant les principes d'un commerce libre et multilatéral ne peut constituer un progrès. Il n'est dans l'intérêt de personne de créer une simple illusion d'universalité, tout en abandonnant les principes qui doivent être à la base d'une organisation du commerce réellement internationale.

49. Les pays peu développés se trouvent aux prises avec un problème de plus en plus difficile, par suite de l'insistance que certains Etats mettent à leur faire adopter des méthodes de commerce bilatéral ou de troc, en leur offrant souvent en même temps des capitaux ou une assistance technique. Les effets économiques d'échanges et d'accords de paiements bilatéraux sont très voisins de ceux du troc, lequel est discrédité depuis

longtemps comme la forme de commerce la plus primitive qui soit. En dehors de ce que les arrangements bilatéraux peuvent leur coûter dans l'immédiat sur le plan économique, les pays sous-développés risquent de payer ces accords beaucoup plus cher encore dans l'avenir: en effet, s'ils engagent leurs exportations sur la base de tels arrangements, leur liberté d'acheter et de vendre sur les marchés mondiaux s'en trouvera automatiquement réduite et la base économique de leur indépendance nationale sera ainsi menacée. Le danger est plus grand encore dans les cas où le commerce sert d'instrument à la politique de l'Etat, plus qu'il n'est le résultat naturel du jeu des forces du marché. Les gouvernements qui souhaitent sincèrement une expansion du commerce mondial ne peuvent préconiser les arrangements bilatéraux ou le troc comme méthodes souhaitables dans le commerce international.

50. La délégation des Etats-Unis se rend parfaitement compte que des réunions internationales, à quelque échelon que ce soit, n'offrent pas en elles-mêmes le moyen de résoudre des problèmes économiques profondément enracinés. On reconnaît généralement que l'harmonisation des politiques économiques nationales se heurte à certains obstacles même entre pays dont les systèmes économiques et politiques sont essentiellement semblables. Bien que les institutions internationales puissent être judicieusement utilisées pour aider les gouvernements à faire face à un grand nombre de difficultés économiques fondamentales, le choix de la méthode et des organismes auxquels il convient de faire appel devra se fonder dans chaque cas sur une évaluation réaliste de leur efficacité probable. Tous les membres du Conseil sont unis dans la poursuite du même but — qui est d'assurer une vie meilleure aux peuples des pays sous-développés.

51. *L'Etude sur l'économie mondiale, 1959* (E/3361), est l'une des meilleures qui ait été établie jusqu'à présent par le Secrétariat. La délégation des Etats-Unis approuve l'importance qui est attachée à la nécessité d'adopter des politiques judicieuses en matière de monnaie et de finances publiques, comme condition préalable de l'expansion économique dans tous les pays; elle partage également l'opinion selon laquelle ces politiques doivent être renforcées par un apport suffisant de ressources extérieures, pour que le développement économique puisse se poursuivre sans inflation grave et sans déséquilibre excessif de la balance des paiements.

52. Dans *l'Etude* est émis l'avis que la planification à l'échelon gouvernemental est souhaitable en vue d'accroître le volume des investissements et d'intensifier ainsi l'expansion économique. La délégation des Etats-Unis ne conteste pas qu'il soit utile de fixer des objectifs économiques nationaux pour les besoins de l'étude et de la formulation de la politique économique. Ces objectifs peuvent éclairer la voie à suivre, à condition de laisser une liberté de jeu suffisante aux forces économiques productives et d'offrir un champ suffisamment vaste aux moyens permettant d'exercer avec souplesse une action indirecte sur l'économie. Comme le montrent les renseignements donnés dans *l'Etude*, la planification économique au sens dogmatique, qui soumet l'économie à

des contrôles directs et très étendus, a provoqué des perturbations graves là où elle a été pratiquée, et s'est révélée incapable de satisfaire les besoins de l'homme.

53. M. LUNDS (Pays-Bas) dit que l'on doit considérer la situation économique actuelle dans le contexte de la concurrence qui existe à l'échelon mondial entre les pays à économie planifiée et les pays occidentaux fortement développés et d'économie mixte. Cette concurrence n'apparaît pas seulement dans l'attitude des théoriciens des deux systèmes; elle existe aussi dans l'esprit de ceux qui s'occupent de ces questions dans les pays en voie de développement. Beaucoup d'entre eux examinent et pèsent les avantages et les inconvénients des deux systèmes. Il faut donc absolument comparer les résultats de l'un et de l'autre de façon aussi objective que possible. Il est encourageant de constater que l'on a tendance depuis quelque temps, dans les pays communistes, à considérer les différences entre les deux systèmes avec moins de dogmatisme. M. Khrouchtchev a dit récemment à ceux qui l'écoutaient à Bucarest qu'il serait déraisonnable de suivre de trop près ce que des personnes jouissant d'une grande autorité avaient pu dire il y a un certain nombre d'années, alors que les conditions étaient différentes.

54. *L'Etude sur l'économie mondiale, 1959*, fournit les chiffres pertinents et la délégation néerlandaise les examinera en détail au Comité économique.

55. Toutefois, il est une question qui présente un intérêt primordial. Les partisans de l'économie planifiée soutiennent que le produit national a augmenté à un rythme plus rapide dans leurs pays que dans les pays d'économie mixte. M. Luns ne veut pas contester que l'accroissement du produit national est un objectif important, mais c'est trop simplifier les choses que de se borner à comparer l'accroissement du produit national dans les divers pays; les progrès doivent être mesurés par rapport au point de départ et aux sacrifices qu'ils ont demandés. On doit savoir dans quelle mesure il a fallu sacrifier la consommation pour obtenir un relèvement de 1 % du produit national. Ce que l'on appelle le rapport capital/production sert à mesurer l'efficacité d'une politique de développement. *L'Etude* permet presque d'établir cette comparaison; si M. Luns a dit « presque », c'est parce que le rapport capital/production qu'il est possible de calculer dans les deux systèmes doit être corrigé pour tenir compte du rapport des prix entre les biens d'équipement et les biens de consommation. Un autre facteur devra encore entrer en ligne de compte, c'est la composition du produit national dans l'un et l'autre groupe. Il faut espérer que le Secrétariat pourra pousser ses recherches un peu plus loin.

56. Il semble que l'on soit fondé à examiner encore d'autres possibilités de comparaison. Les documents qui traitent de l'évaluation des projections économiques à long terme (E/3379 et additifs) seront extrêmement précieux à cet égard. Si l'on fait abstraction de la différence énorme qui existe quant à la manière de considérer l'homme pris individuellement, les différences qui séparent les systèmes économiques des deux groupes ne sont pas aussi radicales qu'on le pense communément.

On ne peut plus dire que les pays occidentaux vivent sous le régime du capitalisme; c'est un terme du XIX<sup>e</sup> siècle qui est désormais périmé. Nombreuses sont les notions étrangères au capitalisme qui désormais interviennent: solidarité, responsabilité sociale et communauté d'intérêts. Dans les pays occidentaux, il existe d'importants secteurs publics et coopératifs, et la répartition du revenu après prélèvement de l'impôt est très différente de ce qu'elle était autrefois. En outre, la coopération entre syndicats et employeurs a permis d'opérer des changements radicaux. Cette évolution n'est pas encore terminée. On peut donc dire que le système qui prévaut dans les pays occidentaux est celui d'une économie « mixte ».

57. De plus, l'étude du rôle joué par la planification dans l'un et l'autre groupe montre clairement que les différences entre les deux systèmes ne sont pas aussi essentielles qu'on le suppose généralement. Les économies planifiées comptent également de vastes secteurs, tels ceux de la consommation et de l'agriculture, où la tâche des unités de production ou de consommation n'est pas toujours fixée dans le détail; le consommateur jouit d'une certaine latitude pour dépenser son revenu; quant à l'agriculture, elle dépend non seulement des caprices atmosphériques, mais aussi des prix à escompter. Dans ces secteurs, les systèmes rigides et les ordres directs n'ont pas autant d'efficacité que les moyens indirects.

58. La réponse des Etats-Unis au questionnaire du Secrétariat sur les projections économiques à long terme (E/3379/Add.1) montre à quel point un tel pays recourt aux méthodes de planification. L'analyse des entrées-sorties a été mise au point surtout aux Etats-Unis, mais on la prend maintenant très au sérieux dans les pays communistes. D'après la réponse des Etats-Unis au questionnaire, on pourrait croire qu'il y a une grande différence entre projections, prévisions et plans. Cependant, la définition qui y est donnée des projections économiques est assurément la seule définition soutenable des prévisions économiques: les unes et les autres sont des évaluations des tendances futures probables liées à certains changements structurels et fonctionnels posés en hypothèse, avec une assez grande marge d'incertitude. Lorsque ce sont des changements fonctionnels, l'action de l'homme, les mesures prises par l'homme sont des facteurs dont il faut tenir compte. La nature des estimations varie selon la teneur de ces mesures. Quant aux plans, ils indiquent l'évolution la plus souhaitable et présupposent que les mesures nécessaires pour que cette évolution ait lieu seront prises. Une évaluation fondée sur cette hypothèse est également une prévision, mais d'un genre particulier. Il va sans dire que, aux Etats-Unis également, les projections sont utilisées dans les cas où il y a une intention de planification. Les Etats-Unis recourent à juste titre à un aussi grand nombre de méthodes de planification que les pays communistes ou les pays d'Europe, mais, d'après la réponse américaine, ces méthodes ne sont utilisées que pour la planification par secteur, non pour l'élaboration et l'harmonisation de la politique d'ensemble. Toutefois, nombreux sont les pays qui ont jugé utile d'appliquer des méthodes d'harmonisation au sommet.

59. M. Luns laisse de côté, bien entendu, les considérations d'ordre politique. Dans le domaine politique, des différences fondamentales entre les pays occidentaux et les pays communistes demeurent inconciliables, puisque les premiers ne peuvent se rallier à un système qui refuse de reconnaître le rôle irremplaçable et unique en son genre de l'individu. Mais, du point de vue purement économique, les différences ne sont, à certains égards, qu'une question de degré, et ce sont ces différences qui intéressent le Conseil. Pour les pays peu développés, la question de savoir si c'est l'Etat ou si s'est l'entreprise privée qui doit tout produire ne se pose pas: ce qu'il faut déterminer, c'est quelle doit être l'importance respective du secteur privé et du secteur public, et quelles mesures particulières il convient de prendre pour agir sur la production et sur la consommation avec le plus d'efficacité. Cela laisse le champ libre à une discussion dont chacun pourra sans doute tirer profit.

60. Actuellement, le point faible de la communauté internationale, c'est l'absence de politique économique coordonnée. On ne doit pas exagérer les différences qui séparent les pays à économie planifiée et les pays d'économie mixte. Les premiers ne sont pas les seuls à porter la responsabilité de ce manque de coordination. Les pays de l'Ouest ont, eux aussi, fait preuve d'un manque d'intérêt, comme le montre le peu d'écho qu'ont éveillé les propositions faites à ce sujet par la délégation des Pays-Bas lors de précédentes sessions du Conseil et, notamment, à la vingt-huitième session (1069<sup>e</sup> séance). Les Etats communistes soutenaient, tout récemment encore, que la planification est une question qui concerne uniquement les gouvernements des divers pays. Bien qu'ils aient manifesté récemment un certain intérêt pour la planification régionale, et surtout pour les accords commerciaux régionaux, ils ne s'intéressent pour ainsi dire pas à la coordination de la politique économique sur le plan mondial.

61. Et cependant, il est un certain nombre de domaines communs où tous auraient intérêt à élaborer une politique économique purement internationale: par exemple, lorsqu'il s'agit de la nécessité de développer le commerce international et d'accélérer le développement des pays insuffisamment développés ou de la répartition adéquate des investissements entre les diverses branches de l'activité économique.

62. Le moins que l'on puisse attendre d'une politique économique internationale pourrait être l'harmonisation des mesures nationales qui visent ces objectifs, mais avant tout elle présuppose une image claire de la situation économique que l'on peut escompter pour les années à venir dans les diverses parties du monde. C'est dans cet esprit que la délégation des Pays-Bas a proposé que l'on tente d'établir des projections à long terme touchant certains phénomènes économiques distincts, liés entre eux dans un contexte plus vaste. On pourrait inviter le Secrétariat à établir un ensemble de projections de ce genre portant sur la période 1960-1965 et à le présenter à la trente-deuxième session du Conseil. Les grandes lignes du développement économique futur ainsi tracées permettraient au Conseil de

déterminer les conditions d'une expansion équilibrée de l'économie mondiale, de fixer des objectifs au développement économique futur et d'orienter les politiques économiques.

63. Cette idée de projections à établir et d'objectifs à fixer nécessite la mise en place du mécanisme voulu et implique une certaine conception de ce que devra être le contenu de la politique esquissée. Naturellement, la première condition à remplir est qu'il y ait une volonté commune d'élaborer une politique économique internationale. En ce qui concerne le mécanisme, le Secrétaire général a indiqué dans son exposé (E/3394) que la fonction consultative inhérente au Conseil, mais dont il n'a pas tiré tout le parti possible, mériterait d'être mise en lumière, et il a ajouté qu'un système de consultations judicieusement organisé permettrait à l'Organisation des Nations Unies, mieux qu'à tout autre organisme, de devenir un centre important d'harmonisation des politiques nationales et de définition d'objectifs internationaux. Ces remarques font écho aux idées que la délégation des Pays-Bas a défendues ces dernières années au Conseil. Il serait bon que le Secrétaire général développe ses propositions et explique en détail ce qu'il entend par « système de consultations judicieusement organisé ». Le Conseil semble particulièrement bien placé pour ce genre de consultations, mais elles ne pourront réussir que si tous les pays, et notamment les grandes puissances, acceptent que le Conseil soit vraiment le lieu de ces consultations et si le nombre de ses membres est porté de dix-huit à vingt-quatre. L'utilité du Conseil en tant qu'instrument permettant d'élaborer une politique économique internationale se trouverait ainsi accrue.

64. Une politique économique internationale doit évidemment consister en des consultations internationales sur les politiques et les propositions nationales. Les projections montreraient probablement combien il est essentiel d'augmenter le volume des investissements pour accroître la prospérité. Bien que l'on ne dispose pas encore de renseignements suffisants pour donner une image précise du développement économique, il est clair qu'une expansion économique accélérée est nécessaire si l'on veut remédier aux déficiences qui se manifestent dans diverses parties du monde. Le moyen le plus efficace serait de consacrer une plus grande part du produit national aux investissements: cette part devrait être assez grande pour amener une accélération réelle de l'expansion économique, sans toutefois l'être assez pour produire des effets tels que l'inflation ou le déséquilibre de la balance des paiements. Les gouvernements de la plupart des pays sous-développés sont pleinement conscients de leur responsabilité à cet égard et, dans beaucoup de ces pays, la part du produit national qui est consacrée aux investissements a considérablement augmenté au cours des dix dernières années, comme le montre l'*Etude sur l'économie mondiale, 1959* (E/3361). Cela est d'autant plus remarquable si l'on songe que dans les pays peu développés les possibilités d'épargne sont limitées. D'autres progrès pourraient être réalisés si l'on faisait appel à certaines ressources inexploitées jusqu'ici, notamment à la main-d'œuvre inutilisée. De

leur côté, certains pays industriels pourraient aussi désirer accroître la part de leurs ressources qu'ils consacrent aux investissements internes, car beaucoup d'entre eux ont besoin d'élever leur niveau de vie. De plus, l'accroissement de la production industrielle qui en résulterait stimulerait la demande de matières premières pour le plus grand avantage des pays peu développés. Une plus grande prospérité permettrait aux pays très développés d'accroître leur assistance aux pays sous-développés. C'est pourquoi la délégation des Pays-Bas approuve les politiques d'investissement à long terme qui sont exposées dans l'*Etude*. Des consultations à l'échelon international permettraient de coordonner ces politiques.

65. Il semble que le problème mondial de l'insuffisance du développement économique soit désormais abordé dans un esprit nouveau. L'humanité s'est rapidement rendu compte que des centaines de millions d'hommes ont un niveau de vie anormalement bas. L'assistance sur le plan régional est en voie d'accroissement. La Communauté économique européenne a un fonds de près de 600 millions de dollars pour l'aide aux pays qui sont associés à ses membres, et des consultations ont actuellement lieu au sujet de formes d'assistance qui ne sont pas prévues dans le Traité de Rome. L'OECE a beaucoup fait dans le domaine de l'assistance, mais l'Organisation de coopération économique et de développement dont la création est envisagée fera bien davantage encore. Le Groupe d'assistance pour le développement a entrepris une étude approfondie pour déterminer s'il serait possible de dégager des ressources supplémentaires. M. Luns ne peut accepter l'affirmation du représentant de l'Union soviétique selon laquelle la Communauté économique européenne constituerait un obstacle pour le commerce mondial. En fait, la réduction des barrières douanières à l'intérieur de la Communauté a été étendue aux pays tiers, et l'augmentation des échanges entre les pays de la Communauté n'a nui en rien au commerce international. Les Parties contractantes au GATT ont examiné le problème que constituent les bas niveaux de vie dans certaines parties du monde. Les ressources du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont été doublées. L'Association internationale de développement disposera d'un milliard de dollars à dépenser au cours des cinq prochaines années pour des prêts consentis à des conditions avantageuses. Le Fonds spécial trouve peu à peu son rythme d'activité et il faut espérer que, à la prochaine Conférence d'annonce des contributions, le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial obtiendront les 100 millions de dollars dont ils ont besoin.

66. On reconnaît de mieux en mieux qu'il faut aider les pays sous-développés, non pas simplement en leur accordant des subventions et des prêts, mais plutôt en adoptant des mesures commerciales appropriées.

67. La délégation des Pays-Bas a souvent souligné devant le Conseil la nécessité de l'assistance; sa politique reste inchangée. Il est toutefois un certain nombre de considérations nouvelles dont il est urgent de tenir compte. Puisque tous les organismes intéressés ont mis

l'assistance aux pays sous-développés à leur ordre du jour, une coopération étroite devient essentielle. Il ne serait pas souhaitable qu'apparaissent de nouvelles organisations avec leur propre mécanisme. Le nombre des experts qualifiés est limité. Il faudra donc que toute nouvelle organisation ou toute nouvelle méthode d'assistance soit liée aux organisations existantes et il est préférable que l'assistance soit fournie sous une forme multilatérale. Dans son exposé (E/3394), le Secrétaire général a souligné que rien n'empêchait l'Organisation des Nations Unies d'assumer des tâches d'exécution ou de servir d'intermédiaire pour certains projets déterminés. L'entreprise de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong (E/3340) est un excellent exemple de combinaison harmonieuse d'une assistance bilatérale et d'une assistance multilatérale. L'Organisation des Nations Unies entre ainsi dans une nouvelle période d'activité pratique qui exige la plus grande souplesse.

68. Des mesures énergiques devront être prises pour aider les nouveaux pays indépendants, dont la plupart sont situés en Afrique. La délégation des Pays-Bas appuie les propositions que le Secrétaire général a faites à ce sujet. Sans doute, nul ne saurait encore éva-

luer les conséquences sociales et financières qui résulteront de la création d'un si grand nombre de nouveaux Etats, mais la communauté internationale ne saurait attendre passivement que les problèmes se précisent. Le Secrétaire général a fort justement souligné que de grandes possibilités s'offrent pour une action immédiate. C'est aux nouveaux pays eux-mêmes qu'il appartiendra de décider, le moment venu, de l'ampleur et de la nature de l'aide qui leur sera nécessaire.

69. L'assistance aux pays peu développés doit être fondée sur l'égalité des partenaires, et les pays intéressés doivent y participer à tous les stades.

70. La physionomie du monde sera fort différente d'ici cinq ans. Il faut espérer que le rôle social et économique de l'Organisation des Nations Unies deviendra dans un délai raisonnable une réalité vivante. L'Association internationale de développement et le Fonds spécial aideront à mieux comprendre qu'une ère nouvelle commence. Il ne s'agit plus désormais de se demander s'il faut fournir une assistance, mais de déterminer l'ampleur et la forme de cette assistance.

La séance est levée à 12 h. 55.